

PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30/04/2026

Présents : 001 LABBE José , 002 DAVID Sonia , 003 NICOLITCH Cédric , 004 LEFORT Sylvie , 005 SEMBENI Anne , 006 BOXEBELD Pascal, 007 DORIDO Elie , 008 SEMBENI Peggy , 009 HUBSCH Benoît , 010 DUCHENE Eric (depuis 19:30:41) , 012 THIRRIARD Philippe , 014 ETIENNE Philippe , 015 MONFOURNY Camilla , 016 LAMBLLOT Laurent , 018 LOUIS Jean-Marc , 019 DUMANGE Dominique , 020 PLONER Benoît , 021 BOUILLON Mathieu , 022 GUERIN Anne-Marie , 023 SEMBENI Emmanuel , 024 DEVER Chantal , 025 NANJI Désiré , 026 DANNEAUX Dominique , 028 DURY Sébastien , 029 LAURENT-CHAUVEY Pierre , 030 DEMISSY Pierre , 031 REMY Pascal , 032 GENTY Jean-Charles , 034 COLIN Raphaël , 035 DE POUILLY Jean , 036 BOUILLON Daniel , 037 NICOT Sébastien , 040 LOBIDEL Alain , 043 CALLUYERE Jean-Luc , 044 CERRAJERO Eladio , 045 BROUILLON Patrick , 046 FREMIN Thierry , 047 NOCTON Thierry , 048 CARRE Joël , 049 ALLART Alexandre , 051 HAULIN Virginie , 052 GENTY Philippe , 053 MANCEAUX Christophe , 055 RATAUX Isabelle , 056 PIEROT Chantal , 059 LALLEMENT Séverine , 060 AUDEGOND Michaël , 061 SOUDANT Antoine , 062 LEROY Yves , 063 ANDREY Danielle , 064 GROFF Benjamin , 065 CAILLOUX Corinne , 066 GOUBLE Sylvain , 067 AUROUX Emmanuel , 070 PERTUS Xavier , 071 RATAUX Frédéric , 072 SIMONNET Arnaud , 073 HAAS Robert , 074 RAGUET Philippe , 075 BESANCON Tony (jusqu'à 22:57:41) , 077 OUDIN Denis , 078 LE GALL Jean-François , 079 ROUSSY Elise, 080 CANNAUX Philippe, 082 HAULIN Bertrand , 083 LALONDE Loïc , 084 WATIER Audrey , 085 DACHY Bruno , 086 SALEZ René , 087 ARNOULT Jean-Pol , 088 LAHOTTE Hervé , 089 FRANGEL Yann , 091 MALVAUX Frédéric , 092 FAES Alain, 093 THIERION Vincent , 094 FRAIPONT Anne , 096 CANIVENQ Roland , 097 GROSSELIN Jacques, 098 DAUPHY Bruno, 099 BESTEL Bernard, 100 VAN DEN BERGH Charles, 101 MARYNS Bruno, 102 LIES Pascal , 104 LESCUYER Anne , 105 LEBON Christophe, 107 DESGEORGES Marc , 109 CARPENTIER Dominique , 111 GARRAUD Sabine , 112 LALLEMENT Davy, 113 FESTUOT Annie , 114 COLSON Pascal (depuis 19:13:10) , 115 PASTE Laurence , 116 AVRIL Christophe, 117 THEBAUD Hélène , 120 HABERT Johan , 121 DERVIN Eva , 122 DELIN Fabienne.

Ont donné procuration : 013 POTRON Pierre (à 025 NANJI Désiré) , 027 NAUDIN Muriel (à 028 DURY Sébastien) , 041 HULOT Christian (à 072 SIMONNET Arnaud) , 050 HERBAY Christelle (à 032 GENTY Jean-Charles) , 058 LORFEUVRE Géraud (à 100 VAN DEN BERGH Charles) , 081 BONHOMME Francis (à 003 NICOLITCH Cédric) , 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège (à 104 LESCUYER Anne) , 106 MAROTEAUX Nathalie (à 105 LEBON Christophe) , 108 LESUEUR Patricia (à 107 DESGEORGES Marc) , 110 HUET Eric (à 117 THEBAUD Hélène) , 118 MACHINET Jean Baptiste (à 121 DERVIN Eva) , 119 DION Valentine (à 122 DELIN Fabienne).

Absents/Excusés : 010 DUCHENE Eric (jusqu'à 19:30:41), 011 TOURTIAUT Marielle, 017 JUILLET Bruno, 033 MOSCHENI Yvan, 038 NIZET Sylvain, 039 GALTIER Claude, 042 KMITA Michaël, 054 BOUILLON Jacques, 057 ARNOULT Jean Christophe, 068 MANESSE Jean-Eric, 069 BAUSSART Thierry, 075 BESANCON Tony (depuis 22:57:41) , 076 HARDY Jérôme, 090 PIERSON Florent, 095 DION Christophe, 114 COLSON Pascal (jusqu'à 19:13:10).

Personnel communautaire présent : M. Fabien COURTOIS, Directeur Général des services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Amandine TEIXEIRA, cheffe du service mutualisé des Finances, M. Gautier BOURGAIN, Technicien informatique et Mme Clémence BREHAUX, secrétaire de direction.

M. le Président remercie les élus de leur présence.

Préposés aux micros : Messieurs Christophe LEBON et Yves LEROY.
Mme Danielle ANDREY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture des pouvoirs.

M. le Président explique que l'ordre des points de l'ordre du jour est quelque peu modifié. Les points finances seront traités après l'élection des membres du bureau communautaire.

1. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU NON VICE-PRESIDENTS

Lors du Conseil Communautaire du 16/04/2026, le nombre de vice-présidents a été fixé à 8 et le nombre des autres membres du Bureau à 17.

Sachant que l'élection des vice-présidents a été réalisée et que l'élection des autres membres du Bureau a été reportée, il est nécessaire que le Conseil Communautaire procède à l'élection des autres membres du Bureau.

L'élection des autres membres du bureau s'effectue dans les mêmes conditions que celles du président et des vice-présidents, soit au scrutin uninominal à trois tours et caractère successif de l'élection.

Le Bureau, se réunit environ tous les deux mois, il traite différents sujets tels que l'attribution des marchés publics en procédure adaptée, toutes les attributions des aides et subventions dans les domaines de l'habitat, l'économie, le sport, la culture..., les tarifs et périodes d'ouverture du Parc Argonne Découverte.

Vu les candidatures,

Il est procédé à l'élection des autres membres du Bureau, au scrutin secret par liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 97 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS d'élire les membres du Bureau ci-après :

Jean Pol ARNOULT, Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Sonia DAVID, Pierre DEMISSY, Elie DORIDO, Benjamin GROFF, Robert HAAS, Johan HABERT, Séverine LALLEMENT, Jean François LE GALL, Anne LESCUYER, Yves LEROY, Pierre POTRON, René SALEZ, Anne SEMBENI

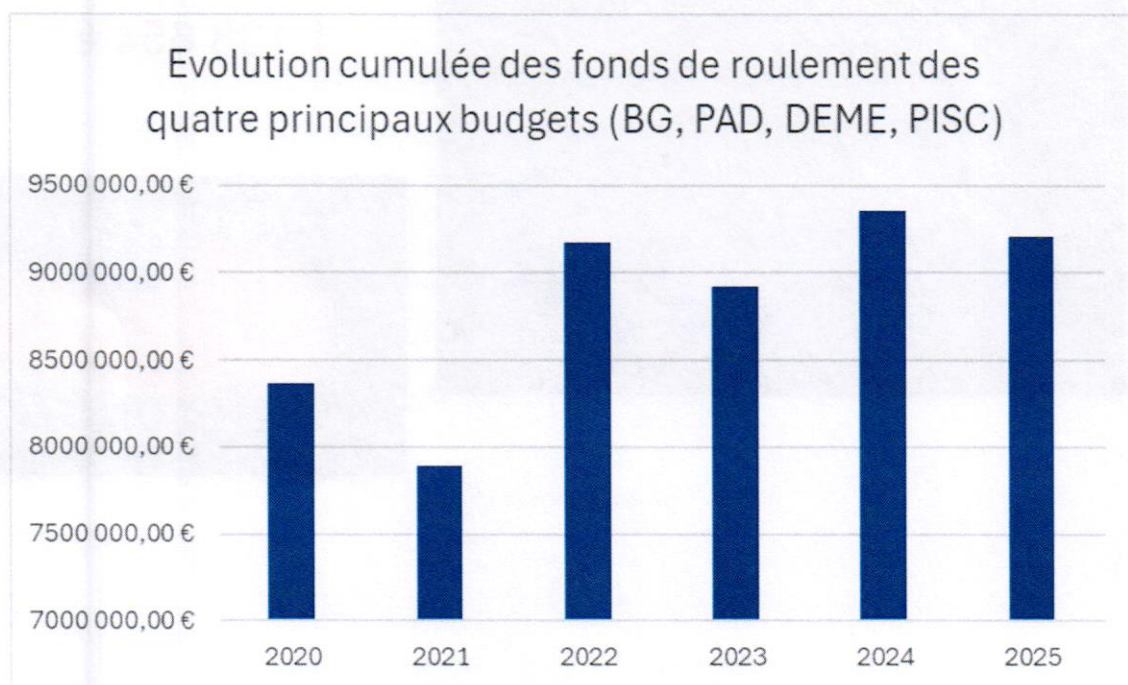
Préambule aux présentations des comptes financiers uniques 2025

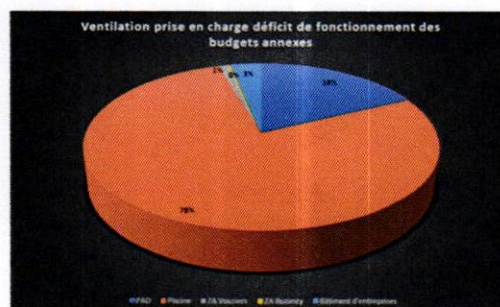
M. Jean de POUILLY, vice-président en charge des finances indique que ce budget a déjà bien été travaillé en commission des finances lors de la mandature précédente.

Il explique que la Communauté de communes est dans une situation financière solide :

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes de gestion	9 512 499 €	10 219 233 €	10 489 599 €
Dépenses de gestion	8 235 968 €	8 861 797 €	8 884 777 €
Epargne brute (CAF)	1 227 044 €	1 344 970 €	1 601 017 €
Epargne nette (CAF nette)	1 045 680 €	722 651 €	1 412 447 €
Recettes propres d'investissement (subventions+FCTVA)	1 286 132 €	560 247 €	702 612 €
Capacité de financement nette	2 331 812 €	1 282 898 €	2 115 059 €
Dépenses d'équipement	1 725 379 €	1 638 586 €	2 684 446 €
Besoin de financement	-606 433 €	355 688 €	569 387 €
Taux de CAF	13%	13%	15%
Encours de dette par habitant (tous budgets)	185 €	173 €	138 €
Encours de dette/recettes de fonctionnement (tous budgets)	32%	28%	22%
Capacité de désendettement (en année/tous budgets)	2,48	2,11	1,42
Fonds de roulement en jours de dépense	382	340	316
Fonds de roulement en fin d'exercice (en M€)	8,6	8,2	7,7

Le fonds de roulement se maintient à un niveau élevé :





Présentation par M. Fabien COURTOIS :

1. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET GENERAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, annexes de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant que l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents et qu'il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

01 CC Argonne Ardennaise-Budget principal-57300 - Principal - CFU - 2025					
I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 120 328,42	10 143 403,03	15 263 731,45
	Recettes réalisées (1)	B	1 376 231,12	10 531 365,78	11 907 596,90
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 366 117,07	18 118 938,87	23 485 055,94
	Dépenses réalisées (1)	E	2 925 792,14	9 517 217,66	12 443 009,80
	Restes à réaliser	F	567 286,80	0,00	567 286,80
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 014 148,12	-535 412,90
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	245 788,65	7 975 535,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent/déficit	G + H	-1 303 772,37	8 989 683,96
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-567 286,80	0,00
Résultat cumulé		Excédent/déficit	G + H + I	-1 871 059,17	7 118 624,79

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Obligation de couvrir le déficit d'investissement + les restes à réaliser = 1 303 772,37 € + 567 286,80 € = 1 871 059,17 € soit 8 989 683,96 € - 1 871 059,17 € = + 7 118 624,79 € qui seront affectés au budget 2026

Dépenses réelles de fonctionnement : + 0,26%

Les charges courantes ont diminué assez significativement (- 6%) sur 2025

La prise en charge des déficits des budgets annexes a baissé par rapport à 2024

Les charges de personnel ont progressé de 3% (pas d'évolution dans les effectifs mais impact des 3 points de CNRACL)

Le cumul conduit donc à une année quasiment neutre en évolution des dépenses.

Recettes réelles de fonctionnement : + 2,65 %

Les recettes ont surtout été dynamisées en 2025 au chapitre 74 où l'on retrouve notamment les subventions des partenaires financiers sur des dispositifs et services mis en œuvre et animés par la communauté de communes. Ces dispositifs (trame verte et bleue « Ma haie... », LEADER, relais petite enfance, service public de la rénovation de l'habitat...) ont fait l'objet de versements importants sur l'exercice 2025.

Dépenses réelles d'investissement (remboursement du capital de la dette exclu) : + 63%

La hausse s'explique principalement par les dépenses du nouveau siège communautaire (cœur des travaux = gros-œuvre, charpente, toiture...)

Recettes réelles d'investissement : + 25%

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), principale recette d'investissement sur la durée, a augmenté en 2025 du fait des travaux du nouveau siège communautaire. Il y a également des soldes de subventions sur des opérations achevées en 2024/2025. Pour les subventions du nouveau siège, celles-ci seront perçues en 2026 majoritairement.

➤ **Budget principal**

Section de fonctionnement : + 8 989 683,96 €

Section d'investissement : - 1 303 772,37 €

M. le Président quitte la salle durant le vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (087 ARNOULT Jean-Pol) et 5 ABSTENTIONS (010 DUCHENE Eric, 020 PLONER Benoît, 099 BESTEL Bernard, 101 MARYNS Bruno, 120 HABERT Johan)

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Général.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

M. le Président réintègre la salle.

2.ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

05 PARC ARGONNE DECOUVERTE - NOCTURNIA - 57311 - 05 PARC ARGONNE DECOUVERTE - NOCTURNIA - 57311 - CFU - 2025					
I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 227 419,12	1 607 753,79	2 835 172,91
	Recettes réalisées (1)	B	482 763,82	1 273 242,33	1 756 006,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	980 104,39	1 607 753,79	2 587 858,18
	Dépenses réalisées (1)	E	351 269,44	1 273 242,33	1 624 511,77
	Restes à réaliser	F	15 206,98	0,00	15 206,98
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	131 494,38	0,00	131 494,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-247 314,73	0,00	-247 314,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-115 820,35	0,00	-115 820,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-15 206,98	0,00	-15 206,98
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-131 027,33	0,00	-131 027,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Dépenses réelles de fonctionnement : + 7,5 %

Recettes réelles de fonctionnement : + 17 % (hors prise en charge BG)

Comme en 2024, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé plus vite que les dépenses de fonctionnement, avec un écart plus marqué en 2025, ce qui est encourageant et a permis de réduire la prise en charge du déficit de fonctionnement par le budget général. Toutefois, ce différentiel de progression est à renforcer et c'est un objectif pour le parc que de maîtriser les dépenses tout en poursuivant sur le même rythme de progression des recettes.

Dépenses réelles d'investissement (remboursement dette inclus) : + 31 %

Lancement des travaux du centre vétérinaire / quarantaine et de la tour ludique

Recettes réelles d'investissement : = + 8 %

Niveau de recette similaire à 2024 mais origine différente : essentiellement composée en 2025 d'une subvention d'équipement versée par le budget général (322 000 €) conformément à la décision des élus dans le cadre du plan triennal de développement

➤ Budget Parc Argonne Découverte

Section de fonctionnement : 0 €*

* NB = virement du budget général pour mettre la section à l'équilibre = 203 731 € (251 626 € en 2024)

Section d'investissement : - 115 820,35 €

M. le Président précise que le plan triennal d'investissement arrive à terme en fin d'année, un nouveau sera donc à réfléchir.

M. LIES, maire de Verrières indique qu'il faut se rendre à l'évidence : le parc ne fonctionne pas. Il serait bon de penser à faire appel à un investisseur. Il se dit choqué que la section d'investissement soit à -110 000€ environ.

M. Jean de POUILLY indique le comprendre mais qu'il faut voir quelles sont les retombées du parc, aujourd'hui la communauté de communes ne dispose pas de ces données importantes.

De plus, une comptabilité analytique plus précise va être mise en place afin d'identifier les dysfonctionnements.

M. le Président indique qu'il ne faut pas oublier que le parc est le deuxième site le plus visité des Ardennes. La somme est considérable soit, mais il ne faut pas perdre de vue que le territoire a besoin d'être attractif. Le PAD est un outil pour l'attractivité. Il faut mesurer les retombées économiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE 78 voix POUR, 20 voix CONTRE (007 DORIDO Elie , 010 DUCHENE Eric , 016 LAMBLLOT Laurent , 018 LOUIS Jean-Marc , 019 DUMANGE Dominique , 021 BOUILLON Mathieu , 051 HAULIN Virginie , 071 RATAUX Frédéric , 074 RAGUET Philippe , 075 BESANCON Tony , 079 ROUSSY Elise , 082 HAULIN Bertrand , 084 WATIER Audrey, 087 ARNOULT Jean-Pol , 088 LAHOTTE Hervé , 101 MARYNS Bruno , 102 LIES Pascal , 104 LESCUYER Anne, 112 LALLEMENT Davy, 116 AVRIL Christophe Et 10 ABSTENTIONS (008 SEMBENI Peggy , 023 SEMBENI Emmanuel , 026 DANNEAUX Dominique, 030 DEMISSY Pierre, 053 MANCEAUX Christophe, 061 SOUDANT Antoine, 083 LALONDE Loïc, 091 MALVAUX Frédéric , 093 THIERION Vincent , 099 BESTEL Bernard) :

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe du Parc Argonne Découverte.

3. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

06 Dechets Menagers 2C2A ENVIRONNEMENT - 57304 - 06 Dechets Menagers 2C2A ENVIRONNEMENT - 57304 - . 2025					
I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	179 678,24	2 759 938,47	2 939 616,71
	Recettes réalisées (1)	B	127 084,09	2 961 422,18	3 088 506,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	660 870,45	3 516 112,57	4 176 983,02
	Dépenses réalisées (1)	E	412 368,98	2 689 398,07	3 101 767,05
	Restes à réaliser	F	4 008,24	0,00	4 008,24
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-285 284,89	272 024,11	-13 260,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	481 192,21	756 174,10	1 237 366,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	195 907,32	1 028 198,21	1 224 105,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 008,24	0,00	-4 008,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	191 899,08	1 028 198,21	1 220 097,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Dépenses réelles de fonctionnement : - 3 %

Recettes réelles de fonctionnement : + 7 %

En synthèse, les charges générales ont diminué (inflation moins forte, moins de casse/panne) – 180 000 € et avec la liquidation de plusieurs recettes perçues par la VALODEA, les recettes liées au tri ont augmenté + 123 000 €.

Cela a permis de maintenir le fonds de roulement au-dessus du million d'euros, fonds de roulement qui sera mobilisé dans le cadre de la construction de la nouvelle déchèterie dont les travaux démarrent au mois de mai 2026.

Dépenses réelles d'investissement : + 353 %

Recettes réelles d'investissement : - 56 %

En synthèse, l'augmentation des dépenses d'investissement peut paraître important mais dans les faits c'est surtout qu'il y avait eu peu d'investissement en 2024. En 2025, l'investissement principal a été l'achat d'un nouveau camion de collecte (270 000 €).

A l'identique côté recette, on passe de 25 000 € à 11 000 € de 2024 à 2025. La variation est importante mais sur de faibles montants.

➤ **Budget Déchets ménagers**

Section de fonctionnement : + 1 028 198,21€

Section d'investissement : + 195 907,32

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 100 voix POUR, 4 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric , 082 HAULIN Bertrand , 087 ARNOULT Jean-Pol , 088 LAHOTTE Hervé) et 4 ABSTENTIONS (021 BOUILLON Mathieu , 026 DANNEAUX Dominique , 099 BESTEL Bernard , 101 MARYNS Bruno) :

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe des Déchets Ménagers.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4.ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 073 784,99	1 262 214,43	2 335 999,42
	Recettes réalisées (1)	B	963 579,96	1 169 171,24	2 132 751,20
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 191 371,02	1 262 214,43	2 453 585,45
	Dépenses réalisées (1)	E	681 406,18	1 169 171,24	1 850 577,42
	Restes à réaliser	F	3 083,87	0,00	3 083,87
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	282 173,78	0,00	282 173,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	117 586,03	0,00	117 586,03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	399 759,81	0,00	399 759,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 083,87	0,00	-3 083,87
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	396 675,94	0,00	396 675,94

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

M. Jean de POUILLY explique que la piscine représente un cout pour la communauté de communes : environ 800 000€. Le mode de gestion va changer, il va donc y avoir une gestion un peu plus fluide et espère que ce cout va pouvoir baisser.

En fonctionnement :

En synthèse, les deux faits majeurs en dépenses de fonctionnement sont :

- 1/ la contribution versée au délégataire qui reste à un niveau similaire à 2024 (670 000 € mais le mois de décembre passe sur 2026 donc = 700 000 € en année reconstituée)
- 2/ la réparation des bâches tampons pour 53 000 € (couverte par l'assurance)

En section de fonctionnement, nous sommes donc sur une stabilisation en 2025 mais sur un plateau « haut » suite aux augmentations des années 2022,2023 et 2024 (environ + 200 000 € par an par rapport au contrat initial avec le délégataire)

En investissement :

En synthèse, en dépense d'investissement :

Poursuite du remboursement du prêt au budget général (le premier prêt) (années 3 sur 9) : 97 000 €
Entame des travaux des ombrières photovoltaïques (46 500 €)

En recette d'investissement :

En section d'investissement, le point majeur est le versement du prêt accordé par le budget général (390 000 €) pour le financement des ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique. Ce versement a généré un excédent d'investissement.

➤ Budget PISCINE COMMUNAUTAIRE

Section de fonctionnement : 0 €*

* NB = virement du budget général pour mettre la section à l'équilibre = 882 638 € (922 320€ en 2024)

Section d'investissement : + 399 759,81 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 97 voix POUR, 7 voix CONTRE (019 DUMANGE Dominique , 046 FREMIN Thierry , 082 HAULIN Bertrand , 087 ARNOULT Jean-Pol , 088 LAHOTTE Hervé , 112 LALLEMENT Davy , 116 AVRIL Christophe Et 4 ABSTENTIONS (016 LAMBLLOT Laurent , 030 DEMISSY Pierre , 099 BESTEL Bernard , 101 MARYNS Bruno) :

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe de la Piscine communautaire.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le contrat signé avec Prestalis reposait sur des bases économiques théoriques, malheureusement la formule de révision a fait que l'explosion de l'énergie à compter de 2022 a conduit la collectivité à verser 200 000€ de plus en moyenne par an.

Les ombrières photovoltaïques vont permettre de réduire une partie du cout de l'énergie.

La société Thirion énergie est titulaire du lot photovoltaïque.

5. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D'ENTREPRISES

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

11 Batiment d'Entreprises-57321 - 11 Batiment d'Entreprises-57321 - CFU - 2025					
I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	247 492,16	278 896,90	526 391,06
	Recettes réalisées (1)	B	83 860,16	99 846,46	183 706,62
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	89 242,18	278 896,90	368 141,08
	Dépenses réalisées (1)	E	81 985,11	99 846,46	181 831,57
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 875,05	0,00	1 875,05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-158 249,98	0,00	-158 249,98
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-156 374,93	0,00	-156 374,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-156 374,93	0,00	-156 374,93

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ce budget est très stable en dépenses d'un exercice à l'autre (en fonctionnement comme en investissement, en dépenses comme en recettes)

Point positif en 2025 : augmentation notable des loyers perçus (26 000 € contre 13 500 €)

La taxe foncière est en baisse sur ce bâtiment (mise à jour suite à la campagne de déclaration auprès de l'administration fiscale)

A noter, principal investissement en 2025 = nouvelle enseigne sur le bâtiment pour correspondre au logo de l'Argonne Ardennaise.

Il y a également un emprunt en cours sur ce bâtiment (fin en 2028).

Les loyers des 5 cellules vont de 250€ à 450€. Elles sont occupées actuellement.
 Pour répondre à la question de M. LAHOTTE, le cout de l'enseigne est de 3800€.
 Quant aux panneaux photovoltaïques, ils ont généré une recette de 4 000€ pour répondre à M. LE GALL.

➤ **Budget Bâtiment d'entreprise**

Section de fonctionnement : 0 €*
 * NB = virement du budget général pour mettre la section à l'équilibre = 38 230 € (50 782 € en 2024)

Section d'investissement : - 156 374,93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 106 voix POUR, 1 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric) et 1 ABSTENTION (120 HABERT Johan) :

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe du Bâtiment d'entreprises.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITE ÉCONOMIQUE DE BUZANCY

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

03 Parc d Activités Economiques Buzancy 57320 - 03 Parc d Activités Economiques Buzancy 57320 - CFU - 2025					
I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	128 719,00	236 488,91	365 207,91
	Recettes réalisées (1)	B	128 719,00	137 539,72	266 258,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	389 743,24	153 838,36	543 581,60
	Dépenses réalisées (1)	E	135 083,00	137 539,72	272 622,72
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-6 364,00	0,00	-6 364,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	344 487,64	-82 650,55	261 837,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	338 123,64	-82 650,55	255 473,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	338 123,64	-82 650,55	255 473,09

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Président indique avoir visité la SCREB très récemment avec Mme la Sous Préfète.

Il rappelle qu'au démarrage du projet de ZAC à Buzancy, les élus étaient dubitatifs mais force est de constater que la zone s'est bien développée grace à des entreprises qui travaillent ensemble.

Il reste 17 000 m² à vendre qui se trouvent sous compromis de vente avec une clause suspensive liée à l'obtention du permis de construire.

Une réflexion va être engagée pour entamer l'extension de la zone.

Comptabilité de stock = le budget s'équilibre avec la vente des terrains
A noter = particularité, il y a un excédent d'investissement reporté sur ce budget.

➤ Budget PAE BUZANCY

Section de fonctionnement : - 82 650,55 €

Section d'investissement : + 338 123,64 €

M. Tony BESANCON est surpris d'entendre que des travaux de VRD seront entamés pour l'extension de la zone alors qu'il faudrait, selon lui, les réaliser au fur et à mesure de l'arrivée d'entreprises. Le Président explique qu'il faut d'abord réaliser les travaux avant de pouvoir vendre des parcelles. Mme Peggy SEMBENI indique que la dépense est moindre en réalisant le VRD en totalité, ce à quoi M. BESANCON répond qu'il n'est pas d'accord, sa commune ayant réalisé les travaux au fur et à mesure des implantations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 99 voix POUR, 8 voix CONTRE (019 DUMANGE Dominique , 020 PLONER Benoît , 055 RATAUX Isabelle , 075 BESANCON Tony , 087 ARNOULT Jean-Pol , 088 LAHOTTE Hervé , 116 AVRIL Christophe , 120 HABERT Johan) et 1 ABSTENTION (091 MALVAUX Frédéric) :

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe du PAE de Buzancy.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ÉCONOMIQUE DE VOUZIERES

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

04 Zone d'Activités Economiques VOUZIERES-57322 - 04 Zone d'Activités Economiques VOUZIERES-57322 - CFU - 2025					
I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 004 817,75	2 001 947,57	5 006 765,32
	Recettes réalisées (1)	B	1 477 986,57	1 503 818,92	2 981 805,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 001 937,57	1 635 486,57	3 637 424,14
	Dépenses réalisées (1)	E	1 608 449,82	1 503 818,92	3 112 268,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-130 463,25	0,00	-130 463,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 002 880,18	-56 431,15	-1 059 311,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 133 343,43	-56 431,15	-1 189 774,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 133 343,43	-56 431,15	-1 189 774,58

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Comptabilité de stock = le budget s'équilibre avec la vente des terrains

Il faut noter qu'il n'y a plus d'emprunt bancaire et qu'il reste le remboursement de l'avance remboursable du CD08 « au fil des ventes ».

➤ **Budget ZAE VOUZIER**

Section de fonctionnement : - 56 431,15 €

Section d'investissement : - 1 133 343,43 €

Mme Sonia DAVID demande combien de parcelles ont été aménagées, ce qu'il reste à vendre sur cette zone et enfin combien d'entreprises ont été contactées

M. le Président indique qu'il reste une parcelle entre Action et le CER. La communauté de communes souhaite en conserver 5 000m² pour un projet d'installation en cours. Le reste de la surface est dans les mains d'un promoteur qui devait déposer le permis de construire au 31 mars, mais il n'a pas pu obtenir l'ensemble des enseignes qui devaient venir s'installer. Le compromis a donc été prolongé jusqu'à la fin de l'année avec ce promoteur.

Le cabinet vétérinaire est en cours de construction.

Un artisan en électricité doit s'installer sur une autre parcelle de 4 000m².

En dessous de la pépinière, 10 000m² dont le compromis de vente doit être signé, pour une entreprise de matériaux de construction.

Le chantier de la déchèterie va être lancée.

Enfin, une promesse de bail sur 20 ans va être signé pour l'installation de conteneurs de stockage d'électricité sur une parcelle située près des pompiers.

M. Christophe MANCEAUX demande si le bâtiment Walor ne pourrait pas être réintégré sur la zone d'activités ? Cette entreprise souffre et a besoin de soutien. La communauté de communes vient de changer un transformateur pour un montant de 100 000 €.

M. le Président explique que la communauté de communes a investi l'année dernière 60 000€, cette année effectivement, 100 000€ pour le remplacement du transformateur. Forgex a des ouvertures pour embaucher d'ici à la fin de l'année. Il faut savoir que refaire la toiture actuelle coûterait environ 3 millions d'euros. Une négociation va être engagée afin que le bâtiment soit racheté par l'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE 99 voix POUR, 5 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric , 019 DUMANGE Dominique , 020 PLONER Benoît , 055 RATAUX Isabelle , 087 ARNOULT Jean-Pol) et 5 ABSTENTIONS (075 BESANCON Tony , 077 OUDIN Denis , 083 LALONDE Loïc , 101 MARYNS Bruno)

- D'APPROUVER le compte financier unique, pour l'exercice 2025, dressé, visé et certifié conforme par le comptable public et l'ordonnateur, pour le Budget Annexe de la ZAE de Vouziers.

Celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M57 et M4 (pour le budget des Déchets Ménagers) a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du Compte Financier Unique. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser.

Il est nécessaire de reporter les résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes :

Budget Général :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Budget général	Fonctionnement	7 118 624,79 €		
	Investissement		-1 303 772,37 €	1 871 059,17

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Excédent de fonctionnement de 7 118 624,79 €

Déficit d'investissement de – 1 303 772,37 €

L'obligation étant de couvrir le déficit d'investissement de 1 303 772,37 € et les restes à réaliser représentant un montant de 567 286,80 €, et de permettre de financer les projets d'investissement, le montant de 1 871 059,17 €, déduit de l'excédent de fonctionnement, sera affecté au 1068.

Déchets Ménagers :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Déchets Ménagers	Fonctionnement	1 028 198,21 €		
	Investissement	195 907,32 €		

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Excédent de fonctionnement de 1 028 198,21 €

Excédent d'investissement de 195 907,32 €

Parc Argonne Découverte :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
PAD	Fonctionnement			
	Investissement		-115 820,35 €	

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Déficit d'investissement de – 115 820,35 €

ZAE Vouziers :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
ZAE Vouziers	Fonctionnement		-56 431,15 €	
	Investissement		-1 133 343,43 €	

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Déficit de fonctionnement de – 56 431,15 €

Déficit d'investissement de – 1 133 343,43 €

PAE Buzancy :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
PAE Buzancy	Fonctionnement		-82 650,55 €	
	Investissement	338 123,64 €		

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Déficit de fonctionnement de - 82 650,55 €

Excédent d'investissement de 338 123,64 €

Piscine :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Piscine communautaire	Fonctionnement			
	Investissement	399 759,81 €		

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Excédent d'investissement de 399 759,81 €

Bâtiment d'entreprises :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Bâtiment d'entreprise	Fonctionnement			
	Investissement		-156 374,93 €	

Résultats de clôture cumulés au 31/12/2025 :

Déficit d'investissement de – 156 374,93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE 104 voix POUR, 4 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric, 087 ARNOULT Jean-Pol, 088 LAHOTTE Hervé, 104 LESCUYER Anne) et 1 ABSTENTION (055 RATAUX Isabelle) :

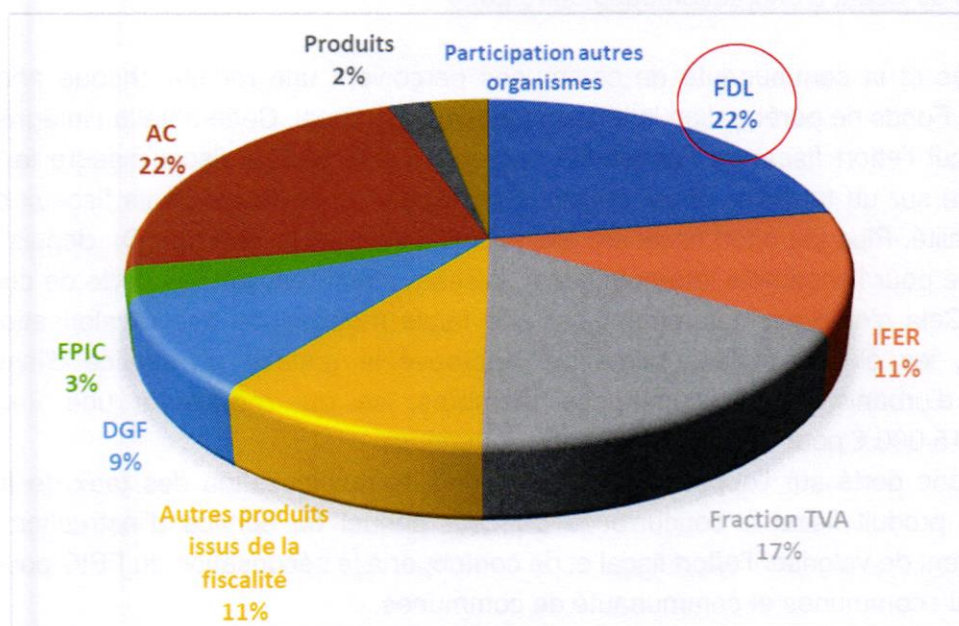
- D'APPROUVER l'affectation des résultats 2025 des différents budgets de la Communauté de Communes comme présentée.

9.VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2026

La fiscalité directe locale perçue par la Communauté de communes est composée de quatre taxes :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)
- La cotisation foncière des entreprises (CFE)

En 2025, le produit des quatre taxes s'est élevé à 2 119 000 €. Cela représente 22% des recettes réelles de fonctionnement de la Communauté de communes.



Les taux de fiscalité sont déterminés pour le conseil communautaire.

Taux en vigueur sur l'année 2025 :

Taxe foncière bâtie : 5,18%

Taxe foncière non bâtie : 7,91%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,34%

Cotisation foncière des entreprises : 21,62%

Pour déterminer le produit fiscal, chaque taux est multiplié par la base d'imposition correspondante. Ces bases sont déterminées par l'administration fiscale et transmises au moyen d'un document appelé « état 1259 ». Les bases d'imposition sont revalorisées chaque année, selon la prévision d'inflation fixée dans la loi de finances. Pour 2026, la revalorisation des bases est de 0,8%.

A taux constants, la revalorisation des bases de 0,8% entrainera une recette supplémentaire d'environ 50 000 €.

Pour information, l'application d'un demi-point de fiscalité supplémentaire sur chaque taux représenterait, avec l'augmentation prévisionnelle des bases, une recette supplémentaire d'environ 180 000 € sur 2026. 0,25 point correspondrait à 120 000 €.

Historique de l'évolution des taux sur les derniers exercices budgétaires

Sur les dix dernières années, les taux de fiscalité ont été revus lors du vote du budget 2018 puis du budget 2022. En 2018, ils ont été augmentés de 0,4 point et en 2022 de 0,5 point. En 2022, cela correspondait à la prise en compte du financement de la GEMAPI par le biais de fiscalité directe locale, ce qui permettait une valorisation de l'effort fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Echanges lors du débat d'orientation budgétaire 2026

Les communes et la communauté de communes perçoivent une recette chaque année appelée « FPIC » pour Fonds de péréquation intercommunal et communal. Cette dotation intègre notamment dans son calcul l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal. L'effort fiscal mesure la mobilisation fiscale exercée sur un territoire. Il est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité. Plus cet effort fiscal est élevé, plus il valorise la dotation. Or, depuis 3 ans, cette dotation baisse pour l'ensemble intercommunal, laissant même entrevoir la perte de cette recette à court terme. Cela s'explique notamment par une faible mobilisation des revalorisations de taux. Parallèlement, les élus communautaires ont approuvé la gratuité du service d'instruction des autorisations d'urbanisme aux communes membres, ce qui représente une « non-recette » annuelle de 115 000 € pour la Communauté de communes.

Le débat a donc porté sur l'opportunité de recourir à la revalorisation des taux de fiscalité pour augmenter le produit fiscal à concurrence du coût annuel du service d'instruction, permettant concomitamment de valoriser l'effort fiscal et de contribuer à la sécurisation du FPIC pour l'ensemble intercommunal : communes et communauté de communes.

L'évolution des taux participe à l'effort fiscal. Le fond de péréquation concerne, et la communauté de communes, et ses communes, puisqu'il s'agit de l'effort fiscal agrégé, c'est-à-dire de l'ensemble intercommunal. Il faut que la stratégie soit partagée.

Mme Peggy SEMBENI indique qu'il avait été évoqué en conseil de dernière mandature, que pour faire face au coût des agents du service commun ADS, il y aurait une augmentation de la fiscalité de 0.5 points. M. le Président explique que cette augmentation pourra attendre 2027.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 103 voix POUR, 3 voix CONTRE (008 SEMBENI Peggy , 087 ARNOULT Jean-Pol, 102 LIES Pascal) et 3 ABSTENTIONS (016 LAMBLLOT Laurent , 023 SEMBENI Emmanuel , 099 BESTEL Bernard) :

- **D'ADOPTER les taux de fiscalité directe locale suivants :**

Taux en vigueur sur l'année 2026 :

Taxe foncière bâtie : 5,18%

Taxe foncière non bâtie : 7,91%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,34%

Cotisation foncière des entreprises : 21,62%

- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Préambule aux présentations des budgets primitifs 2026 : Présentation par M. Jean de POUILLY

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Un outil de pilotage évolutif qui permet de confronter une trajectoire d'investissement avec les capacités financières de la communauté de communes

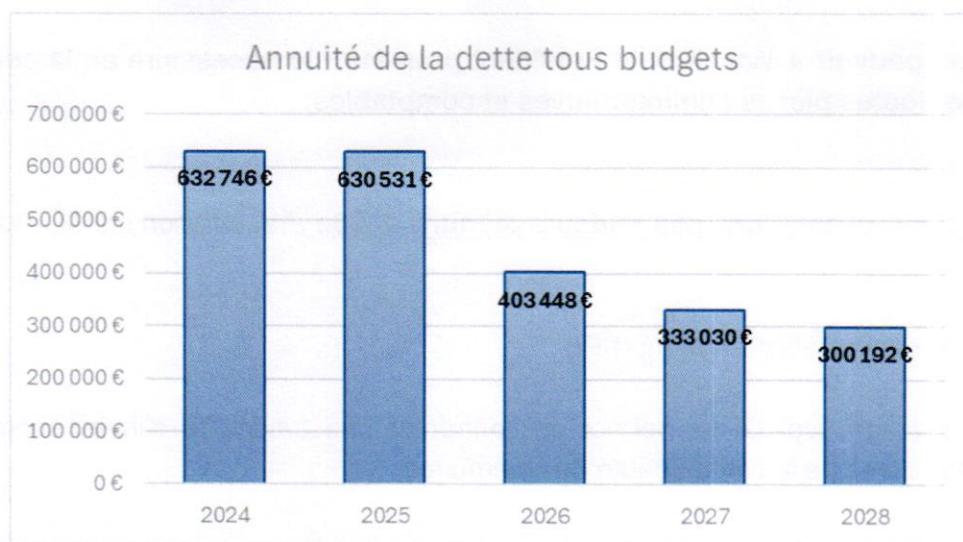
Sur la période 2026-2028, sur la base de l'hypothèse présentée aux orientations budgétaires 2026, le PPI c'est :

- 15 millions de dépenses d'investissement (tous budgets)
- 8,6 millions de recettes d'investissement (tous budgets)
- Un reste à financer moyen de 41%
- Une capacité du budget général à porter plus de 11 millions d'€ de dépenses d'investissement sur ces 3 ans (incluant les soutiens d'investissement aux budgets annexes)

Confrontation indicateurs financiers et PPI

	2026	2027	2028
Recettes de gestion	10 081 823 €	10 283 460 €	10 489 129 €
Dépenses de gestion	8 973 625 €	9 153 098 €	9 336 160 €
Epargne brute (CAF)	1 108 198 €	1 130 362 €	1 152 969 €
Epargne nette (CAF nette)	950 918 €	998 161 €	1 021 172 €
Recettes propres d'investissement (subventions+FCTVA)	3 042 206 €	1 267 723 €	2 320 969 €
Capacité de financement nette	3 993 124 €	2 265 884 €	3 342 141 €
Dépenses d'équipement	5 068 705 €	3 636 216 €	2 626 201 €
Besoin de financement	1 075 581 €	1 370 332 €	-715 940 €
Taux de CAF	11%	11%	11%
Encours de dette par habitant (tous budgets)	117 €	99 €	83 €
Encours de dette/recettes de fonctionnement (tous budgets)	19%	16%	13%
Capacité de désendettement (en année/tous budgets)	1,74	1,44	1,18
Fonds de roulement en jours de dépense	269	209	233
Fonds de roulement en fin d'exercice (en M€)	6,6	5,2	6,0

Un désendettement qui s'accélère en 2026



Des effectifs stables en 2026 mais une hausse des charges patronales

	2025		prev 2026
ETP	118		116
Charges de personnel (D) Budget général	4 354 390,80 €	3,68%	4 514 700 €
DEME	468 459,54 €		442 000 €
PAD	590 670,37 €		619 000 €
TOTAL	5 413 520,71 €	3,00%	5 575 700,00 €

Des flux entre budgets sur les investissements

Mobilisation du budget général pour les investissements des budgets annexes		2025 réalisé	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Soutien au budget annexe DEME pour la construction de la nouvelle déchèterie (AVANCE REMBOURSABLE)			1 400 000,00 €						
Soutien au budget annexe PAD pour la mise en œuvre du plan de développement (partie investissement) (SUBVENTION D'EQUIPEMENT)		322 000,00 €	219 000,00 €						
Soutien au budget annexe PISC pour l'investissement photovoltaïque (AVANCE REMBOURSABLE)		390 000,00 €							
Remboursement du DEME au BG				70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	base 20 ans
Remboursement du PISC au BG			19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	19 500,00 €	Base 20 ans
SOUS-TOTAL				89 500,00 €	89 500,00 €	89 500,00 €	89 500,00 €	89 500,00 €	
RAPPEL DES AUTRES REMBOURSEMENTS EN COURS									
Remboursement du PAD au BG		70 000,00 €							
Remboursement de la PISC au BG		97 471,69 €	97 471,69 €	97 471,69 €	97 471,69 €	97 471,69 €	97 471,69 €	97 471,69 €	fini en 2031
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT POUR LE BG ISSUES DES REMBOURSEMENTS DES BA		167 471,69 €	116 971,69 €	186 971,69 €	186 971,69 €	186 971,69 €	186 971,69 €	186 971,69 €	

9. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement (D/R) : 17 496 601,20 €

Section d'investissement (D/R) : 8 037 263,66 €

En dépenses de fonctionnement (comparatif BP 2025/2026) :

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles : + 1,46% (hors article 65888). Cela étant, compte tenu de l'actualité, cette trajectoire sera plus difficile à tenir.

Le budget prévisionnel du budget général intègre une baisse des charges courantes (- 10%).

Cependant, il est à noter une augmentation sur les charges de personnel (+1,10%) qui n'est pas liée à des recrutements puisque le nombre d'ETP restera stable en 2026. Il s'agit de l'augmentation de la CNRACL essentiellement et les avancements d'échelons

La variable réside au chapitre 65 sur le prévisionnel de prise en charge des déficits des budgets annexes. L'objectif étant de diminuer cette contribution.

Evolution des recettes réelles du budget général en 2026

	2025	2026
Fiscalité directe locale	2 119 188 €	2 174 200 € ↗
IFER	1 104 075 €	1 118 534 € ↗
Fraction TVA	1 608 273 €	1 616 725 € ↗
Autres produits issus de la fiscalité	1 142 970 €	1 048 155 € ↘
DGF	877 589 €	893 328 € ↗
FPIC	272 881 €	257 678 € ↘
AC	2 174 670 €	2 175 000 €
Produits des services	214 005 €	108 203 € ↘
Participation autres organismes	724 649 €	450 000 € ↘
Remboursements et refacturations	286 886 €	240 000 € ↘
TOTAL	10 525 186 €	10 081 823 €

Il est souligné l'évolution de l'IFER qui est devenue une recette importante pour la collectivité (1.1 m€)

La DGF va progresser un peu, le FPIC est conservé très certainement en 2026 mais va diminuer en 2027.

Les allocations de compensation, traitées par la CLECT, concernent principalement la mutualisation avec la ville de Vouziers.

Sachant qu'une dizaine de logements ont été restitués aux communes, la ligne « produits des services » est en diminution.

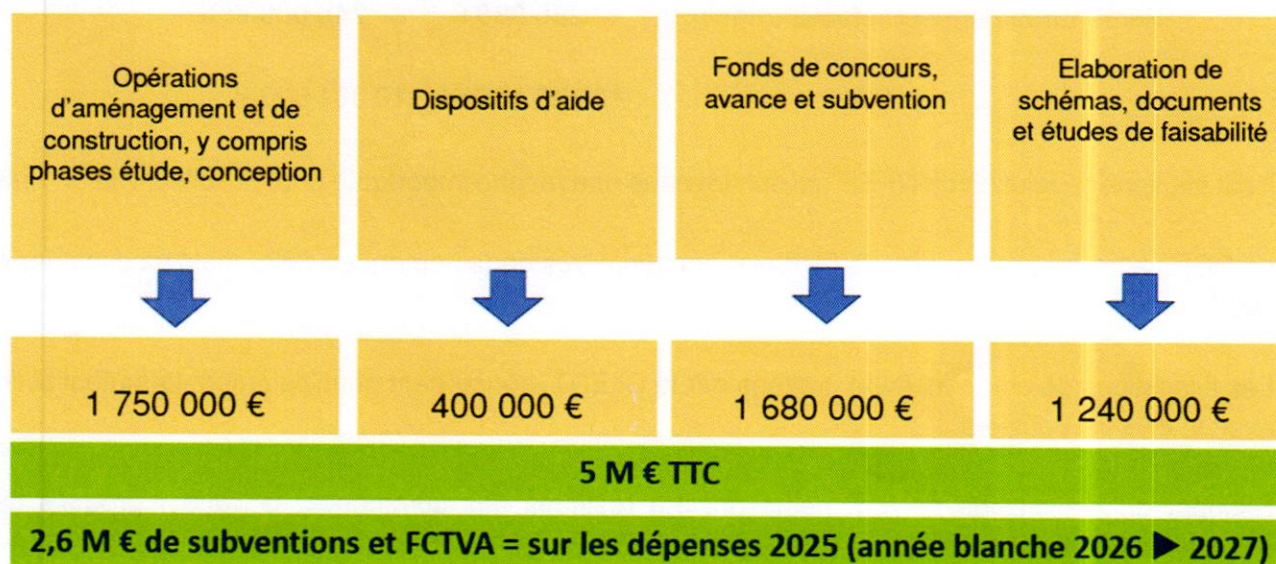
En investissement :

Dépense réelle d'investissement prévisionnelle : 5,2M € (incluant le remboursement du capital de la dette, l'avance remboursable au budget annexe déchets ménagers et la subvention d'équipement au Parc Argonne Découverte).

Déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement pour 2026 :

- Achèvement des travaux du siège (livraison fin mai 2026)
- Aménagement sentiers randonnées
- Contribution au contrat canal
- Projet aménagement voie verte (évaluation environnementale et dossier SNCF)
- Projet aménagement vélorail (évaluation environnementale et dossier SNCF)
- Projet aménagement aire de service vélo voie verte et aire nautique voie canal
- Projet aménagement réseau points-nœuds (signalétique circulation vélos)
- Programme restauration de 3 cours d'eau (GEMA)
- Finalisation mise en conformité bâtiment Maison de la Nature (accessibilité)
- Bâtiment industriel rue du Blanc Mont à Vouziers : remplacement du transformateur dédié
- Projet de construction d'une Maison de Santé à Grandpré : conception
- Projet de requalification de l'actuel siège communautaire : conception aménagement vélorail
- Dispositifs volontaires d'aide (habitat et économie)
- Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement
- Fonds de concours en investissement
- Avance remboursable du budget général pour l'aménagement de la déchèterie
- Subvention d'équipement du budget général au Parc Argonne Découverte (année 3 du plan de développement))

Synthèse des investissements du budget général



Mme Sonia DAVID demande des explications relatives aux fonds de concours : Est-ce une enveloppe distribuée aux communes ?

M. Jean de POUILLY indique que la mise en place d'un règlement de fonds de concours pour les communes est un sujet restant à écrire puisqu'il n'existe pas aujourd'hui. Ce sera mis en place pour 2027.

M. Pierre LAURENT CHAUVET ajoute qu'il s'agit d'une discussion récente entre le Président et ses vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 101 voix POUR, 5 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric, 087 ARNOULT Jean-Pol, 088 LAHOTTE Hervé, 104 LESCUYER Anne, 119 DION Valentine (Fabienne 122 DELIN) et 3 ABSTENTIONS (053 MANCEAUX Christophe, 099 BESTEL Bernard, 122 DELIN Fabienne) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Général de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 8 037 263,66 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 17 496 601,20 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

10. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Section de fonctionnement (D/R) : 1 646 861,31 €

Section d'investissement (D/R) : 1 378 376,86 €

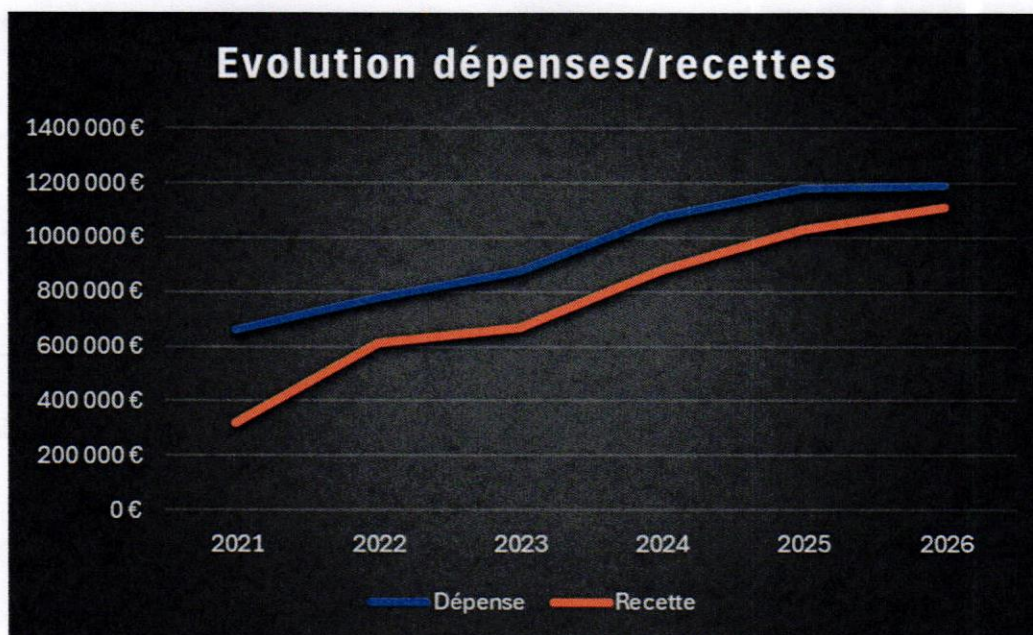
En dépenses de fonctionnement (comparatif BP 2025/2026) :

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles : + 3,5 %

L'objectif est de réduire le rythme de progression des dépenses de fonctionnement (rappel, 7,5% entre 2024 et 2025) et de continuer sur le même rythme de progression des recettes afin de réduire la contribution du budget général à la prise en charge du déficit de fonctionnement.

Le budget prévisionnel a été construit dans ce schéma avec l'objectif d'atteindre 1,1 M€ de chiffre d'affaires (+ 100 000 €).

Si les deux objectifs sont atteints, Cela permettrait de ramener l'insuffisance brute d'exploitation entre – 50 000 € et – 100 000 €.



En investissement :

Dépense d'investissement prévisionnelle : 860 k€ (subventions : 561 k€ dont 219€ du BG)

Déclinaison du PPI pour 2026 :

- Achèvement de la Tour Ludique fin mai
- Achèvement du centre vétérinaire et de quarantaine (réception partielle faite)
- Remplacement du matériel son et image de la salle de projection (obsolescence)
- Installation d'une fosse septique au niveau du centre de soins (mise aux normes)
- Installation de nouvelles volières de rééducation
- Achats de nouvelles tables de brasserie

2026 est la dernière année du plan de développement triennal.

M. Pierre DEMISSY pense qu'il faut réfléchir au tarif d'entrée.

M. Fabien COURTOIS rappelle que certains tarifs ont été réévalués en 2026 mais une réflexion doit avoir lieu pour que le panier moyen soit plus important

M. Johan HABERT demande combien de visiteurs il faudrait afin que le site soit rentable ?

M. Fabien COURTOIS répond qu'il faudrait entre 60 000 et 65 000 visiteurs par an pour tendre vers un équilibre hors investissement, tout en sachant que la jauge maximal est de 70 000 visiteurs.

M. Jean de POUILLY souligne l'investissement conséquent lié à la tour ludique. Le sujet de l'investissement est important dans ce dossier.

M. Christophe LEBON indique que lors d'une réunion il y 3 ans, il a été dit que le parc ne serait jamais rentable.

M. Jean de POUILLY explique qu'avec une approche comptable, il ne le sera jamais, par contre il faut considérer les retombées économiques.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 200 000€ alors que 55 000 € de pertes sont enregistrées. Il faut mesurer les retombées afin de trouver un équilibre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 77 voix POUR, 20 voix CONTRE (007 DORIDO Elie, 008 SEMBENI Peggy, 010 DUCHENE Eric , 018 LOUIS Jean-Marc , 021 BOUILLON Mathieu, 051 HAULIN Virginie, 071 RATAUX Frédéric, 074 RAGUET Philippe , 077 OUDIN Denis , 082 HAULIN Bertrand , 087 ARNOULT Jean-Pol, 088 LAHOTTE Hervé, 093 THIERION Vincent, 101 MARYNS Bruno, 102 LIES Pascal , 104 LESCUYER Anne, 112 LALLEMENT Davy, 116 AVRIL Christophe, 119 DION Valentine (Fabienne 122 DELIN) , 122 DELIN Fabienne) et 12 ABSTENTIONS (006 BOXEBELD Pascal , 016 LAMBLOT Laurent , 024 DEVER Chantal , 026 DANNEAUX Dominique , 027 NAUDIN Muriel (Sébastien 028 DURY) , 028 DURY Sébastien , 053 MANCEAUX Christophe, 075 BESANCON Tony, 084 WATIER Audrey, 099 BESTEL Bernard , 118 MACHINET Jean Baptiste (Eva 121 DERVIN) , 121 DERVIN Eva) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du Parc Argonne Découverte de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 1 378 376,86 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 1 646 861,31 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

11. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

Section de fonctionnement (D/R) : 3 800 398,21 €

Section d'investissement (D/R) : 2 755 758,68 €

En dépenses de fonctionnement (comparatif BP 2025/2026) :

Evolution prévisionnelle des dépenses : - 2,25 %

La diminution des crédits s'inscrit surtout au chapitre 12, charges de personnel, pour prendre en considération la réorganisation de la collecte (passage tous les quinze jours). Cela se traduit par un ETP en moins dans les effectifs.

Les crédits liés aux dépenses courantes restent sensiblement les mêmes qu'en 2025 (-0,85%).

Toutefois, c'est un budget sensible à la conjoncture, notamment au coût du carburant. Une provision a été prise en compte mais si la situation dure, cela impactera le budget 2026.

En recettes de fonctionnement (comparatif BP 2025/2026) :

Evolution prévisionnelle : + 3 %

Avec la revalorisation des redevances effective à compter du 1er janvier 2026 et le constat d'un soutien à la tonne triée plus important (versement VALODEA), la prévision s'établit à une recette en progression d'environ 90 000 €.

En investissement :

Dépense réelle d'investissement prévisionnelle : 2,65 M€

Déclinaison du Plan pluriannuel d'investissement pour 2026 :

Aménagement de la nouvelle déchèterie (démarrage mai 2026 pour 14 mois)

Provision pour renouvellement de bacs et points d'apport volontaire

A noter en recettes : Versement de l'avance remboursable du budget général : 1 400 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 97 voix POUR, 7 voix CONTRE (010 DUCHENE Eric, 044 CERRAJERO Eladio, 082 HAULIN Bertrand, 087 ARNOULT Jean-Pol, 088 LAHOTTE Hervé , 104 LESCUYER Anne, 112 LALLEMENT Davy) et 5 ABSTENTIONS (026 DANNEAUX Dominique , 056 PIEROT Chantal , 077 OUDIN Denis , 093 THIERION Vincent , 102 LIES Pascal) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe des Déchets Ménagers de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 2 755 758,68 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 3 800 398,21 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

12. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE

M. Jean de POUILLY explique qu'il s'agit du plus gros déficit que la collectivité supporte et que l'objectif est de le maîtriser davantage avec la SPL

Section de fonctionnement (D/R) : 1 459 584,62 €

Section d'investissement (D/R) : 1 095 265,80 €

En fonctionnement (comparatif BP 2025/2026) :

L'année 2026 est une année de transition puisque le mode de gestion évolue :

Passage d'une délégation de service public (DSP) confiée à une entreprise privée à une convention d'exploitation avec une société publique locale : la SPL ARGONA

De ce fait, le budget prévisionnel est construit en deux phases : la fin de la DSP chiffrée à 500 000 € pour 6 mois (incluant des compensations de l'exercice 2025) et, par effet « miroir » un montant équivalent pour la seconde partie de l'année. Ce montant intègre une provision financière liée à la reprise de l'équipement (potentiels travaux ou interventions) et une marge de prudence liée au renouvellement du marché public de maintenance des installations et de fourniture des fluides.

En investissement :

Dépense réelle d'investissement prévisionnelle : 445 k€

Déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement pour 2026 :

- Aménagement des ombrières photovoltaïques (fin des travaux en Mai)
- Travaux sur le hammam
- Pose de vitrophanie (sécurité)

A noter en dépense d'investissement = fin d'un emprunt à l'issue de l'exercice 2025 (- 200k€/an) et poursuite du remboursement du prêt du budget général (4 sur 9)

Pour répondre à une question de la salle, la fréquentation de la piscine est de 60 973 personnes en 2025.

Il est indiqué que le prix de l'entrée est élevé comparativement à d'autres territoires.

M. Fabien COURTOIS explique qu'il faut prudent dans la comparaison et tenir compte des différents paramètres financiers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 91 voix POUR, 9 voix CONTRE (019 DUMANGE Dominique, 020 PLONER Benoît, 046 FREMIN Thierry, 077 OUDIN Denis, 082 HAULIN Bertrand, 088 LAHOTTE Hervé, 101 MARYNS Bruno, 104 LESCUYER Anne, 112 LALLEMENT Davy) et 9 ABSTENTIONS (030 DEMISSY Pierre , 052 GENTY Philippe , 075 BESANCON Tony, 083 LALONDE Loïc, 093 THIERION Vincent, 099 BESTEL Bernard, 118 MACHINET Jean Baptiste (Eva 121 DERVIN) , 121 DERVIN Eva, 122 DELIN Fabienne) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la Piscine Communautaire de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 1 095 265,80 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 1 459 584,62 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

13. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DU BATIMENT D'ENTREPRISES

Section de fonctionnement (D/R) : 269 697,19 €

Section d'investissement (D/R) : 242 917,11 €

Budget prévisionnel 2026 quasiment identique à 2025

Les recettes :

- Les loyers issus de la location des cellules
- Les revenus des panneaux photovoltaïques

Le déficit est pris en charge par le budget général.

Les dépenses :

- Remboursement de l'emprunt
- Les frais de gestion inhérents au bâtiment (assurance, taxe foncière, fluides, contrats de maintenance...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 107 voix POUR et 2 voix CONTRE (012 THIRRIARD Philippe, 087 ARNOULT Jean-Pol) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du Bâtiment d'entreprise de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 242 917,11 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 269 697,19 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

14. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITE ÉCONOMIQUE DE BUZANCY

Section de fonctionnement (D/R) : 341 643,55 €

Section d'investissement (D/R) : 496 107,24 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 103 voix POUR, 4 voix CONTRE (020 PLONER Benoît, 055 RATAUX Isabelle, 104 LESCUYER Anne, 116 AVRIL Christophe) et 2 ABSTENTIONS (026 DANNEAUX Dominique, 122 DELIN Fabienne) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du PAE de Buzancy de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 496 107,24 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 341 643,55 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

15. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE ÉCONOMIQUE DE VOUZIERIS

Section de fonctionnement (D/R) : 1 485 029,97 €

Section d'investissement (D/R) : 2 652 011,56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE par 104 voix POUR, 4 voix CONTRE (020 PLONER Benoît, 055 RATAUX Isabelle, 087 ARNOULT Jean-Pol, 104 LESCUYER Anne) et 1 ABSTENTION (093 THIERION Vincent) :

- D'ARRÊTER le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe de la ZAE de Vouziers de la Communauté de Communes comme suit :

Section d'investissement dépenses-recettes : 2 652 011,56 €

Section de fonctionnement dépenses-recettes : 1 485 029,97 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

16. APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Cette démarche a nécessité une adaptation de la conduite et de la formalisation de certaines procédures internes.

La rédaction du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) a pour premier objectif de regrouper, au sein d'un document unique, l'ensemble des règles budgétaires, comptables et financières applicables au quotidien.

Ce document présente l'avantage de :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- Combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le Règlement Budgétaire et Financier doit être soumis à nouveau au vote à la suite du renouvellement des membres élus. Le RBF présenté lors de ce conseil correspond à celui adopté en novembre 2023.

En effet, l'obligation juridique imposant sa présentation concomitante avec le vote des budgets primitifs, ce document n'a pas pu faire l'objet d'une révision préalable.

Présenté en l'état lors de ce conseil, le Règlement Budgétaire et Financier fera l'objet d'un travail de mise à jour et sera soumis à une prochaine commission des finances. Il évoluera en fonction des ajustements internes et sera complété au regard des évolutions législatives et réglementaires.

Il sera ensuite soumis à nouveau au vote de l'assemblée délibérante avant la fin de l'exercice 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF), en l'état, tel que présenté en annexe, pour le Budget Principal et ses Budgets Annexes (Parc Argonne Découverte, Piscine Communautaire, Bâtiment d'entreprises, Zone d'Activité Économique, Parc d'Activité Économique)

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

17. PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS EMISES PAR L'ETAT SUITE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Suite à l'approbation du PLUi le 26 février dernier, le contrôle de légalité a fait un retour sur le dossier :

L'Etat demande la prise en compte de modifications mineures permettant de clarifier certains éléments techniques du dossier,

Ces modifications ne concernent pas les ouvertures à l'urbanisation, ni le zonage et ne remettent pas en cause le dossier,

Il s'agit principalement d'améliorer la cohérence entre les différents documents du PLUi et de faciliter la prise en compte de servitudes en particulier celles liées au risque inondation dans les documents réglementaires.

Ces modifications devront être intégrées sur le site du Géoportail de l'Urbanisme pour que le PLUi devienne opposable.

Afin de rendre le PLUi exécutoire, Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de l'intégration de ces modifications dans le dossier de PLUi approuvé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré DECIDE par 99 voix POUR, 5 voix CONTRE (044 CERRAJERO Eladio , 061 SOUDANT Antoine, 074 RAGUET Philippe , 088 LAHOTTE Hervé, 099 BESTEL Bernard) et 5 ABSTENTIONS (006 BOXEBELD Pascal, 019 DUMANGE Dominique , 055 RATAUX Isabelle , 056 PIEROT Chantal , 093 THIERION Vincent) :

- **DE PRENDRE EN COMPTE** les demandes de modifications émises par le Préfet dans son courrier du 10 avril, telles que présentées,
- **DE PRECISER** que la délibération d'approbation du PLUi porte bien le numéro DC 2026-021 et qu'elle a été transmise aux services de l'Etat accompagnée du dossier de PLUi le 10 mars et non le 6 mars 2026,
- **DE PRECISER** que conformément à l'article L153-23 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le dossier de PLUi deviendront exécutoires après leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat et une fois leur publication sur le Géoportail de l'urbanisme réalisée,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision

18. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE SYNDICATS MIXTES

Au titre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (GEMAPI)
Entente Oise Aisne (syndicat mixte ouvert) : 1 titulaire – 1 suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

De désigner en qualité de représentants de l'EPCI au sein du syndicat mixte ENTENTE OISE AISNE :

1/ Election du titulaire

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

089 FRANGEL Yann : 94 voix

008 SEMBENI Peggy : 2 voix

026 DANNEAUX Dominique : 1 voix

080 FOURCROY Stéphane : 1 voix

090 PIERSON Florent : 1 voix

109 CARPENTIER Dominique : 1 voix

111 GARRAUD Sabine : 1 voix

Deux élus se portent candidats pour le poste de suppléant :

M. Johan HABERT, Habitant de Vrizy, élu de la commune nouvelle de Vouziers, ingénieur dans le domaine de l'eau, travaille à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à Chalons en champagne

M. Jean-François LE GALL, maire de Sainte Marie, fortement intéressé par le sujet de l'eau, siège au Syndicat du Sud-Est.

2/ Election du suppléant 1er tour

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

Ont obtenu :

120 HABERT Johan : 50 voix

078 LE GALL Jean-François : 45 voix

012 THIRRIARD Philippe : 2 voix

021 BOUILLON Mathieu : 1 voix

070 PERTUS Xavier : 1 voix

080 FOURCROY Stéphane : 1 voix

089 FRANGEL Yann : 1 voix

2/ Election du suppléant 2nd tour

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

120 HABERT Johan : 59 voix

078 LE GALL Jean-François : 43 voix

012 THIRRIARD Philippe : 2 voix

047 NOCTON Thierry : 1 voix

108 LESUEUR Patricia : 1 voix

Sont proclamés titulaire M. Yann FRANGEL et suppléant, M. Johan HABERT.

Au titre de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Syndicat mixte fermé du SCOT Sud Ardennes : 5 titulaires et 5 suppléants

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE par 105 voix POUR et 4 ABSTENTIONS de désigner en qualité de représentants de l'EPCI au sein du syndicat mixte SCOT SUD ARDENNES

Sont proclamés :

Titulaires :

Dominique CARPENTIER

Pascal COLSON

Anne FRAIPONT

Pierre LAURENT CHAUVET

Gérald LORFEUVRE

Suppléants :

Marc DESGEORGES

Jean Charles GENTY

Davy LALLEMENT

Yves LEROY

Alain LOBIDEL

19. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE SOCIETES ANONYMES

- **Désignation des membres de la SPL Destination Sud Ardennes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 101 voix POUR, 5 voix CONTRE (019 DUMANGE Dominique , 119 DION Valentine (Fabienne 122 DELIN), 120 HABERT Johan, 121 DERVIN Eva, 122 DELIN Fabienne) et 2 ABSTENTIONS (020 PLONER Benoît, 098 DAUPHY Bruno) et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE (016 LAMBLLOT Laurent) :

DESIGNE en qualité de représentants de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au Conseil d'administration de la SPL « Destination Sud Ardenne » les 5 représentants suivants :

- Roland CANIVENQ
- Yann FRANGEL
- Nadège LAMPSON GUEILLIOT
- Gérard LORFEUVRE
- Charles VAN DEN BERGH

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

- **Désignation des membres de la SPL Argona**

6 candidats sont enregistrés : DE POUILLY Jean, LAURENT-CHAUVEY Pierre, LEBON Christophe, MANCEAUX Christophe, RATAUX Isabelle, VAN DEN BERGH Charles

Le vote se déroule à scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE de désigner en qualité de représentants de l'EPCI au sein de la SPL ARGONA :

1/ Election du représentant 1 / 1er tour

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Ont obtenu :

053 MANCEAUX Christophe : 43 voix

029 LAURENT-CHAUVEY Pierre : 30 voix

035 DE POUILLY Jean : 12 voix

105 LEBON Christophe : 10 voix

055 RATAUX Isabelle : 6 voix

005 SEMBENI Anne : 1 voix

096 CANIVENQ Roland : 1 voix

100 VAN DEN BERGH Charles : 1 voix

121 DERVIN Eva : 1 voix

1/ Election du représentant 1 / 2ème tour

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

053 MANCEAUX Christophe : 52 voix

029 LAURENT-CHAUVEY Pierre : 33 voix

105 LEBON Christophe : 7 voix
035 DE POUILLY Jean : 6 voix
055 RATAUX Isabelle : 3 voix
100 VAN DEN BERGH Charles : 2 voix

2/ Election du représentant 2 / 1er tour

Nombre de votants : 109
Nombre de suffrages exprimés : 106
Majorité absolue : 53

Ont obtenu :
029 LAURENT-CHAUVET Pierre : 42 voix
055 RATAUX Isabelle : 40 voix
035 DE POUILLY Jean : 16 voix
105 LEBON Christophe : 4 voix
003 NICOLITCH Cédric : 1 voix
005 SEMBENI Anne : 1 voix
010 DUCHENE Eric : 1 voix

2/ Election du représentant 2 / 2ème tour

Nombre de votants : 109
Nombre de suffrages exprimés : 106

Ont obtenu :
029 LAURENT-CHAUVET Pierre : 52 voix
055 RATAUX Isabelle : 37 voix
035 DE POUILLY Jean : 10 voix
105 LEBON Christophe : 4 voix
003 NICOLITCH Cédric : 1 voix
100 VAN DEN BERGH Charles : 1 voix
121 DERVIN Eva : 1 voix

3/ Election du représentant 3 / 1er tour

Nombre de votants : 109
Nombre de suffrages exprimés : 104
Majorité absolue : 53

Ont obtenu :
035 DE POUILLY Jean : 49 voix
055 RATAUX Isabelle : 40 voix
105 LEBON Christophe : 9 voix
100 VAN DEN BERGH Charles : 3 voix
096 CANIVENQ Roland : 2 voix
010 DUCHENE Eric : 1 voix

3/ Election du représentant 3 / 2ème tour

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 107

Ont obtenu :

035 DE POUILLY Jean : 69 voix

055 RATAUX Isabelle : 32 voix

105 LEBON Christophe : 5 voix

101 MARYNS Bruno : 1 voix

4/ Election du représentant 4

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

Ont obtenu :

055 RATAUX Isabelle : 64 voix

105 LEBON Christophe : 18 voix

100 VAN DEN BERGH Charles : 14 voix

096 CANIVENQ Roland : 9 voix

079 ROUSSY Elise : 1 voix

5/ Election du représentant 5

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

Ont obtenu :

105 LEBON Christophe : 55 voix

100 VAN DEN BERGH Charles : 30 voix

096 CANIVENQ Roland : 14 voix

010 DUCHENE Eric : 3 voix

001 LABBE José : 1 voix

6/ Election du représentant 6

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 93

Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

100 VAN DEN BERGH Charles : 72 voix

096 CANIVENQ Roland : 16 voix

001 LABBE José : 2 voix

055 RATAUX Isabelle : 2 voix

010 DUCHENE Eric : 1 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DESIGNER en qualité de représentants de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise au Conseil d'administration de la SPL « ARGONA » les 6 représentants suivants :

Jean de POUILLY

Pierre LAURENT CHAUVET

Christophe LEBON

Christophe MANCEAUX

Isabelle RATAUX

Charles VAN DEN BERGH

- Désignation d'un représentant auprès de la SPL X-Démat

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 98 voix POUR, 9 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE :

DESIGNE M. Jean de POUILLY représentant de la communauté de communes auprès de la SPL XDEMAT.

20. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DE L'ENTENTE NOUS ARGONNE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 97 voix POUR, 4 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE :

DESIGNE 3 représentants auprès de l'ENTENTE NOUS ARGONNE

Yann FRANGEL

Pierre LAURENT CHAUVET

Gérald LORFEUVRE

21. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUPRES DU GROUPE HOSPITALIER SUD ARDENNES (GHSA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE par 101 voix POUR, 5 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE de DESIGNER M. Désiré NANJL représentant auprès du GHSA.

22. DESIGNATION DE REPRESENTANTS D'AUTRES ORGANISMES / ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE par 103 voix POUR, 2 voix CONTRE (053 MANCEAUX Christophe, 082 HAULIN Bertrand) et 3 ABSTENTIONS (093 THIERION Vincent, 098 DAUPHY Bruno , 102 LIES Pascal) de désigner les conseillers communautaires suivants qui représenteront l'intercommunalité au sein des différentes instances suivantes :

Structure	Nombre de sièges et représentants
Agence de développement économique	1 titulaire : Pierre LAURENT-CHAUVET

	1 suppléant : Gérald LORFEUVRE
Agence de développement touristique	1 titulaire : Yann FRANGEL 1 suppléant : Pascal REMY
Conseil d'Administration du Collège Vouziers Le Chesne	1 titulaire : Nadège LAMPSON GUEILLIOT 1 suppléant : Christophe LEBON
Conseil d'Administration du Lycée Thomas Mazaryk	1 titulaire : Nadège LAMPSON GUEILLIOT 1 suppléant : Marc DESGEORGES
Association Initiative Ardennes	1 titulaire : Pierre LAURENT-CHAUVET 1 suppléant : Davy LALLEMENT
Argonne PNR	2 titulaires : Sonia DAVID et Gérald LORFEUVRE
Comité National d'Action Sociale	1 titulaire : Désiré NANJL
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)	1 titulaire : Désiré NANJL
Dynamic Argonne	1 titulaire : Gérald LORFEUVRE 1 suppléant : Dominique CARPENTIER
Personne Morale Organisatrice « Energies Argonne »	1 titulaire : Gérald LORFEUVRE
FJEPCS La Passerelle	1 titulaire : Désiré NANJL 1 suppléant : Charles VAN DEN BERGH
Mission Locale Sud Ardennes	1 titulaire : Pierre LAURENT-CHAUVET
Association La Routourne	1 Titulaire : Désiré NANJL 1 suppléant : Benoît PLONER
Association Les Tourelles	2 titulaires : Bruno DAUPHY et Gérald LORFEUVRE
La Maison de la Nature	1 titulaire : Sonia DAVID

Concernant la Maison de la Nature, Mme Danielle ANDREY indique que le partenariat avec cette association s'est considérablement renforcé au cours de la dernière mandature. Hébergée dans les locaux de la communauté de communes, il s'agit d'un partenaire éducatif pour l'environnement qui intervient dans les écoles primaires. L'association organise des sorties nature, Natura 2000. Elle a connu un contexte financier compliqué et la collectivité l'a soutenue.

23. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, réuni le 16/04/2026, a défini les modalités de dépôt de liste pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de services publics. Par conséquent, les listes doivent être déposées pour le 28/04/2026 à 12h00 au siège de l'intercommunalité.

Elles doivent comporter les noms de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants par commission. Elles sont présidées par l'autorité habilitée à signer les marchés publics et les contrats de délégations, en l'occurrence le Président, ou son représentant désigné expressément.

Ainsi, l'élection des membres des commissions de délégation de service public et d'appel d'offres se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste comporte les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel) ;
- au scrutin secret, sauf accord unanime contraire

Les membres titulaires et suppléants sont élus par et parmi les membres titulaires du conseil communautaire.

Une liste peut comporter moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Toutefois, il convient de veiller à obtenir un nombre suffisant de noms de candidats, afin que le nombre total de sièges devant être pourvu soit respecté. Par exemple, si une seule liste se présente, elle devra obligatoirement contenir un nombre de noms de candidats égal au nombre total de sièges à pourvoir (10 noms).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DESIGNE, par 99 voix POUR, 7 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE, les membres titulaires suivants pour la CAO :

**Jean de POUILLY
Yann FRANGEL
Nadège LAMPSON GUEILLIOT
Gérald LORFEUVRE
Charles VAN DEN BERGH**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DESIGNE, par 97 voix POUR, 8 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 2 personnes NE PRENNENT PAS PART AU VOTE, les membres suppléants suivants pour la CAO :

**Anne FRAIPONT
Séverine LALLEMENT
Anne LESCUYER
Jean-François LE GALL
Philippe RAGUET**

Et CHARGE le Président ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DESIGNE, par 98 voix POUR, 8 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 1 personne NE PREND PAS PART AU VOTE, les membres titulaires suivants pour la CDSP :

**Jean de POUILLY
Yann FRANGEL
Nadège LAMPSON GUEILLIOT
Gérald LORFEUVRE
Charles VAN DEN BERGH**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **DESIGNE**, par 99 voix **POUR**, 7 voix **CONTRE**, 2 **ABSTENTIONS** et 1 personne **NE PREND PAS PAR AU VOTE**, les membres suppléants suivants pour la CDSP :

Anne FRAIPONT

Séverine LALLEMENT

Anne LESCUYER

Jean-François LE GALL

Philippe RAGUET

24. CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le Conseil Communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le président de l'établissement qui est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président de l'EPCI est absent ou empêché.

Dans les EPCI comportant au moins une commune de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

L'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoit la participation à cette commission de conseillers municipaux des communes membres. Il faut alors en déterminer les conditions.

Le Président propose de créer les 8 commissions thématiques suivantes :

Commissions	Présidence de commission
Agriculture	Pascal COLSON
Commerce, Artisanat, Industrie et Energies	Gérald LORFEUVRE
Culture, sport et associations	Nadège LAMPSON GUEILLIOT
Développement durable	Yann FRANGEL et Pascal COLSON
Finances et Gouvernance	Jean DE POUILLY
Services aux habitants	Désiré NANJI
Travaux et Habitat	Charles VAN DEN BERGH
Tourisme	Yann FRANGEL

Mme Anne FRAIPONT a un rôle de coordination et va donc travailler avec les communes et en lien étroit avec l'ensemble des commissions. Elle débutera sa mission par l'organisation de réunions territoriales pour recenser les attentes, les besoins des communes.

De plus, plusieurs groupes de travail sont mis en place : eau, déchets ménagers, communication.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE par 103 voix POUR, 2 voix CONTRE (053 MANCEAUX Christophe, 082 HAULIN Bertrand) et 3 ABSTENTIONS (093 THIERION Vincent, 098 DAUPHY Bruno, 102 LIES Pascal) de créer les 8 commissions thématiques intercommunales telles que présentées.

25. CREATION ET COMPOSITION DE LA CLECT

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Toutefois, aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT, laissant alors au Conseil communautaire une relative marge de liberté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 104 voix POUR, 1 voix CONTRE (049 ALLART Alexandre) et 3 ABSTENTIONS (016 LAMBLLOT Laurent , 091 MALVAUX Frédéric, 102 LIES Pascal) que la CLECT sera composée de chaque maire de chaque commune membre, ou son 1^{er} adjoint, et de l'ensemble des maires délégués.

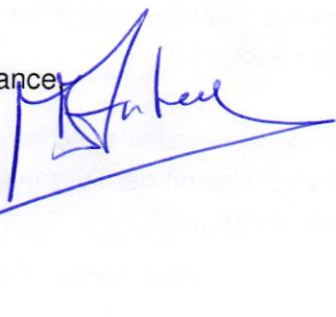
26. QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 18 juin. Un bureau communautaire aura lieu le 28/05.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.

La secrétaire de séance,

Danielle ANDREY



Le Président,

Pierre LAURENT CHAUVET

